



COMMUNE DE  
MONTREUX

## **Préavis No 03/2016**

### **de la Municipalité au Conseil communal**

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'425'000.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2016 de CHF 167'000.- pour le remplacement des applications communales de gestion informatique

**Date et lieu proposés pour la  
séance de commission :**

le mardi 16 février 2016 à 19 h. 00

à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux

## **Table des matières**

1	Objet du préavis .....	2
2	Préambule.....	2
3	Situation actuelle .....	3
4	Objectifs .....	4
5	Développement .....	4
6	Description du projet.....	5
6.1	Finances, immobilisations et salaires.....	5
6.2	Ressources humaines .....	5
6.3	Gestion communale.....	6
7	Planification.....	6
8	Coûts du projet.....	7
9	Conséquences financières.....	8
9.1	Dépenses déjà engagées .....	8
9.2	Dépenses d'investissement.....	8
9.3	Dépenses de fonctionnement et crédit complémentaire au budget 2016 .....	8
10	Développement durable .....	9
10.1	Impact sur le personnel .....	9
10.2	Impact environnemental .....	9
10.3	Impact économique.....	10
10.4	Sécurité.....	10
11	Position de la CMCSI.....	10
12	Position de la Municipalité .....	10
13	Conclusions.....	12

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## **1 Objet du préavis**

Ce préavis traite du remplacement d'une grande partie des programmes informatiques utilisés au sein de l'administration communale, suite à la décision, communiquée il y a quelques années par le principal fournisseur de logiciel, d'abandonner le développement et le maintien des dits outils informatiques que l'on trouve au sein de l'administration communale montreuusienne. Il s'inscrit également dans la volonté de modernisation des outils informatiques et de la qualité des prestations offertes.

Ce projet d'envergure touche tous les services communaux.

D'un montant total de CHF 1'425'000.-, le présent préavis porte sur les « outils communaux » suivants :

- ERP<sup>1</sup> dans lequel nous trouvons la comptabilité générale, débiteurs, fournisseurs, immobilisations/bâtiments, salaires et une GED<sup>2</sup> métier
- Registre des habitants
- Cadastre
- Registre des entreprises
- Gestion de la taxe de séjour
- Gestion des ports
- Gestion des cimetières

## **2 Préambule**

L'abandon des logiciels G2i/GEFI constitue la conséquence logique d'une certaine stagnation de ces systèmes. Introduits il y a près de 15 ans, ils ont naturellement suivi l'évolution du cadre juridique et l'introduction des registres harmonisés, mais la conception et les interfaces<sup>3</sup> sont restées d'une génération aujourd'hui dépassée.

En sus des problèmes de conception, un audit de la Cour des comptes réalisé durant l'année 2015 relevait certaines faiblesses des outils informatiques relatives au respect des principes de protection des données. Ces remarques ont conduit la Commune à supprimer une prestation et à rechercher une solution alternative.

De son côté, l'organe de révision mentionne dans son rapport annuel certaines faiblesses des logiciels comptables et les risques que cela comporte. Il recommande dès lors un changement des outils communaux.

Dès lors, une réflexion globale a été entreprise pour étudier les différentes variantes possibles pour le remplacement de ces « outils communaux ». De nombreuses rencontres ont eu lieu avec, notamment, une partie des boursiers vaudois et ceux de la Riviera. Des démonstrations ont été suivies dans les locaux de certains fournisseurs, ainsi qu'au CEG<sup>4</sup>, qui a procédé au remplacement de son ERP en 2012.

---

<sup>1</sup> Enterprise Resource Planning - planification des ressources de l'entreprise

<sup>2</sup> Gestion Electronique des documents

<sup>3</sup> Dispositif qui permet des échanges et interactions entre différents acteurs

<sup>4</sup> Centre électronique de gestion de la ville de Neuchâtel

Afin de déterminer le périmètre technique et organisationnel du remplacement de l'ERP, un état des lieux, conduisant notamment aux macro-cartographies applicatives a permis de déterminer les modules à remplacer et les interfaces (échanges de données) à maintenir, pour assurer une transition aussi douce que possible.

Parmi les programmes abandonnés par le fournisseur actuel, il faut mentionner les outils financiers comme la comptabilité, la facturation, les salaires ainsi que des programmes spécifiques aux collectivités, comme la gestion des habitants, celle des entreprises et le cadastre notamment.

### **3 Situation actuelle**

Si les tâches confiées à l'administration étaient relativement simples par le passé, certains changements, liés aux nouvelles législations ainsi qu'aux demandes toujours plus nombreuses sur les données de nature financière nécessaires à la bonne gestion d'une commune, exigent une plus grande imbrication des informations que l'on trouve dans les divers services communaux et/ou régionaux. Actuellement, les services communaux sont généralement autonomes dans l'utilisation de leurs ressources informatiques, ce qui conduit parfois à une multiplication des données quasi identiques et à leur saisie multiple. L'un des objectifs important du projet consiste à éliminer ces lacunes.

#### **Les référentiels<sup>5</sup> internes**

L'intérêt de l'utilisation d'un ERP repose sur l'intégration des outils, mais surtout des données. Dans de nombreux cas, chaque service gère sa propre liste des habitants, des entreprises ou des collaborateurs, alors qu'un seul devrait avoir la responsabilité de la gestion d'un vrai référentiel.

Qu'il s'agisse de problèmes techniques (interfaces inadaptées) ou organisationnels (absence de responsable ou de processus de gestion), les référentiels doivent jouer un rôle prépondérant dans le futur système et la multiplication des données doit être évitée.

#### **Les référentiels externes**

Avec l'introduction de la LHR<sup>6</sup> et les multiples initiatives de cyberadministration du canton, les référentiels tiers jouent également un rôle essentiel dans les systèmes d'information communaux. Si des protocoles bien définis permettent la bonne gestion, par exemple, du contrôle des habitants par échange de mutations entre le canton et les communes, d'autres registres de référence nécessitent une meilleure intégration. Citons le registre des entreprises, dont la gestion est assurée par l'ASR<sup>7</sup>, le registre des parcelles (registre foncier) ou celui des bâtiments et logements, dont l'utilisation devra être améliorée.

#### **Les fonctions**

D'autres lacunes sont liées à l'absence ou à la complexité de certaines fonctions, notamment les possibilités d'exploiter les données actuelles par des fonctions de recherche, d'extraction et d'édition (reporting).

La comptabilité analytique n'est utilisée que de façon très partielle, et des fonctions de gestion intégrée des immobilisations et des investissements manquent.

---

<sup>5</sup> Ensemble de bases de données contenant les « références » d'un système d'information

<sup>6</sup> Loi sur l'harmonisation des registres

<sup>7</sup> Association Sécurité Riviera

Il est également prévu d'optimiser certains processus, notamment la gestion des factures fournisseurs, en introduisant des outils de workflow<sup>8</sup> et de gestion documentaire métiers (GED).

#### **4 Objectifs**

Outre l'opportunité de modernisation qu'offrent les changements des différents systèmes, le remplacement de l'ERP permettra la constitution d'un système d'information cohérent, où l'utilisation de référentiels entraînera un gain substantiel en termes de cohérence des données et donc de rationalisation de la gestion.

Les données des référentiels pourront être maintenues par une équipe et exploitées en toute sécurité par les autres. L'intégration avec les référentiels externes doit être flexible (imports sélectifs partiels). Les référentiels de l'ERP pourront en outre être exploités par des modules tiers.

L'ouverture vers les systèmes tiers (intégration) reposera sur une architecture<sup>9</sup> modulaire moderne, évolutive où chaque composant référentiel pourra être connecté de manière fiable et sécurisée, plutôt que sur une conception de type « boîte noire » où seuls les composants internes peuvent échanger des informations. Cette architecture permet une meilleure maîtrise du système d'information et une moindre dépendance à un fournisseur unique.

#### **5 Développement**

Les communes de la Riviera vaudoise collaborent depuis de nombreuses années autour des domaines liés à la gestion communale, sous la forme de compétences communales déléguées à des associations, services intercommunaux partagés, ou plus simplement par participation à un projet commun, comme c'est le cas ici pour l'étude du remplacement de l'ERP.

Face au même besoin de remplacement de leur logiciel de gestion, les communes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz ont choisi de réaliser ensemble l'étude de ce remplacement. Bien que chaque entité soit entièrement autonome en matière de solutions informatiques, toutes les trois utilisent tout ou partie de la suite des progiciels G2i et GEFI d'Ofisa.

L'annonce de l'abandon du support d'une grande partie de cette suite fait que les trois partenaires sont confrontés à la même problématique au même moment et ont dès lors décidé d'établir un cahier des charges commun pour ce remplacement. Bien que les trois partenaires comptent sur d'importantes synergies, également dans la phase de réalisation du projet, chacun procédera à sa propre évaluation des solutions présentées en fonction de son contexte.

Confrontés au même défi, les responsables des communes de Vevey et de La Tour-de-Peilz, ainsi que l'ASR, se sont unis avec la commune de Montreux et ont sollicité la société Centrics Consulting SA, afin qu'elle établisse un planning intégrant la définition de la cartographie du périmètre, les budgets et calendriers, le plan d'action et le préavis.

Cette approche commune du remplacement a permis un gain de temps et d'argent pour les participants au projet.

---

<sup>8</sup> Flux de travaux

<sup>9</sup> En informatique, architecture désigne la structure générale inhérente à un système informatique, l'organisation des différents éléments du système (logiciels et/ou matériels et/ou humains et/ou informations) et des relations entre les éléments.

En parallèle à la procédure de consultation des services concernés par le projet, le groupe de pilotage composé des responsables informatique et financier a procédé à une évaluation des coûts globaux, afin de déterminer quelle règle en matière de marchés publics devait être appliquée dans ce cas de figure. En sus de l'expert désigné, le CCMP-VD<sup>10</sup> a été sollicité et la décision a été prise de soumettre l'offre au marché public via le SIMAP<sup>11</sup>, par lots distincts pour chacune des communes.

Les montants indiqués se réfèrent à des données établies sur la base des soumissions rentrées ; toutefois, l'adjudication définitive n'interviendra qu'une fois échu le délai référendaire qui suivra la décision du Conseil communal.

## **6 Description du projet**

Un appel d'offres public a été lancé selon la procédure ouverte; sept soumissionnaires ont répondu valablement pour tout ou partie des produits qui font l'objet de ce préavis.

### **6.1 Finances, immobilisations et salaires**

La solution proposée couvrira les besoins fonctionnels de base de la comptabilité générale, débiteurs, fournisseurs, immobilisations et salaires. Elle permettra également :

- d'effectuer des clôtures périodiques ;
- d'être prêt à l'utilisation du nouveau plan comptable MCH2<sup>12</sup> et de fait, de réduire les coûts de ce changement à venir ;  
*les directives du groupe de travail de mise en œuvre vaudoise ne sont pas encore entièrement définies et il n'est pas prévu que les communes utilisent le modèle de manière partielle. En conséquence, les communes participantes au projet démarreront toutes avec le modèle actuel MCH1*
- de développer une comptabilité analytique qui permette la production de rapports détaillés ;
- de gérer les immobilisations et les investissements, soit permettre le suivi des dépenses et des recettes liées à un investissement dès le démarrage des projets (crédits d'étude par exemple), ainsi que l'intégration des différentes valeurs (fiscale, ECA, économique) ;
- de remplacer le programme actuel de gestion financière des bâtiments (Batibase) ;
- de gérer les engagements ;
- d'établir des factures manuelles, sur la base de modèles ou automatiquement (déchets d'entreprises, impôts fonciers, etc...).

### **6.2 Ressources humaines**

Durant la phase d'analyse sur le cahier des besoins de gestion du personnel communal, le périmètre des RH a été revu et étendu aux besoins de gestion proprement dit.

---

<sup>10</sup> Centre de compétences sur les marchés publics du canton de Vaud

<sup>11</sup> Système d'information sur les marchés publics en Suisse – [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

<sup>12</sup> Modèle Comptable Harmonisé : la Conférence des directeurs cantonaux des finances a adopté la recommandation sur la présentation des comptes harmonisée en 2008

En effet, les besoins fonctionnels seront couverts par le module « salaires », à savoir :

- traitement des salaires ;
- budget ;
- gestion du temps (Zeit) ;
- gestion des sinistres.

Le programme RH couvrira, lui, les besoins en termes de recrutement, de suivi du collaborateur, d'évaluation périodique et de formation. La numérisation des dossiers du personnel assurera l'aspect de la protection de la vie privée des employés et l'accès unique aux seules personnes habilitées à consulter et/ou gérer certaines informations. Ces nouveautés permettront également de répondre aux recommandations formulées par notre organe de révision.

### **6.3 Gestion communale**

La gestion communale comprendra le contrôle des habitants (familles, ménages, logements, événements-mutations), le rôle des électeurs (votations, élections, initiatives, référendums), le cadastre (propriétaires, parcelles, valeur foncière), le registre des entreprises (composition et activités) et la gestion des chiens.

Compte tenu des divers programmes d'harmonisation mis en place qui tendent à normaliser, tant à l'échelle nationale que cantonale, le contenu et la teneur des divers registres communaux, les développements spécifiques n'ont plus de sens. La gestion communale est devenue un standard métier.

Dans la phase d'analyse, la possibilité d'utiliser directement le RCPers<sup>13</sup> a été soulevée. Un groupe de travail a été mis sur pied pour rechercher toutes les synergies possibles. La commune de Montreux a pris part à ce groupe et est représentée notamment par le responsable de l'office de la population.

Les nouveaux outils communaux permettront d'intégrer :

- les données pour la facturation ;
- le guichet virtuel ;
- l'ensemble des dossiers des habitants et du territoire.

L'accès à certaines informations sera amélioré et la granularité des autorisations permettra un plus large accès aux données non confidentielles. Les améliorations des processus de travail, couplées avec des outils d'analyses, permettront une gestion facilitée et une nette amélioration des reportings.

## **7 Planification**

La planification détaillée de l'implémentation des programmes n'a pas pu avoir lieu, elle sera établie une fois le préavis accepté et les délais référendaires échus. Le projet débutera au printemps 2016 pour se terminer au début 2018.

---

<sup>13</sup> Registre cantonal des Personnes

## 8 Coûts du projet

### Récapitulatif des coûts d'investissement

Libellés	Crédit complémentaire au budget 2016	Montant (CHF)	
		Investissement	Total
<b>Etude commune</b> (part de Montreux) <i>le montant de l'étude globale pour les quatre acteurs s'élève à quelque 80'000.-</i>		45'000	45'000
<b>Evolution du matériel informatique</b> <i>Serveurs</i>		60'000	60'000
<b>Implémentation</b> selon offre		730'000	730'000
<b>Coordination</b>		190'000	190'000
<b>Support de projet</b> <i>nettoyage des bases de données; tests; formation, accompagnement au changement</i>	167'000	400'000	567'000
<b>Total</b>	<b>167'000</b>	<b>1'425'000</b>	<b>1'592'000</b>

### Investissement

Les coûts d'implémentation se décomposent en deux parties distinctes. Ceux nécessaires au paramétrage des programmes, ainsi que les coûts uniques de licences, s'élèvent à CHF 1'425'000.-. Ils seront portés au bilan.

Les coûts de coordination inclus dans les dépenses d'investissement permettront d'assurer les transferts d'informations et de données entre les entités externes (ASR, ACI<sup>14</sup>, ECA<sup>15</sup>, etc...) et internes (Cadastre -> SF; Habitant -> SF, etc..), afin de garantir l'efficacité du travail administratif. Ils couvriront également les frais liés au comité de pilotage et ceux du chef de projet.

Les coûts de formation pour le démarrage des logiciels et l'accompagnement aux changements, indispensables à la réussite du projet, ont également été estimés et inclus dans les montants de ce préavis.

### Crédit complémentaire

Le succès du projet repose en grande partie sur le nettoyage des bases de données, la préparation et l'exécution de tests ainsi que le déploiement des programmes, accompagnés de formation pour les personnes concernées. Pour permettre la bonne exécution de ces tâches, le support, grâce à du personnel auxiliaire et l'exécution d'heures supplémentaires sera indispensable. Ce soutien externe permettra aux employés communaux de s'investir pleinement dans les tâches relatives au projet en les remplaçant dans leurs activités quotidiennes. L'engagement d'auxiliaires et l'exécution d'heures supplémentaires sera validé par la Municipalité durant la durée du projet.

<sup>14</sup> Administration cantonale des impôts

<sup>15</sup> Etablissement cantonal d'assurance

L'estimation des besoins en équivalent plein temps (EPT), faite avec notre expert externe, est résumée ci-dessous :

<b>Logiciels métiers</b>	<b>Effort en mois EPT</b>
Salaires	1.5
Budgets	1.0
Finance	7.0
GED	2.0
Population	2.0
Ports	0.5
Cimetières	1.0
Cadastre et construction	1.0
Informatique et système (Centre informatique)	6.0
<b>Total</b>	<b>22.0</b>

## **9 Conséquences financières**

Au 31 décembre 2015, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 5 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 35 millions.

Sur la base du budget 2015, tel qu'adopté et en cours d'exploitation, ainsi que divers crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement du présent préavis pourrait être assuré partiellement par la trésorerie courante et, pour le solde, par l'emprunt.

### **9.1 Dépenses déjà engagées**

Les dépenses liées à l'étude préalable et à la mise en soumission ont été engagées à la suite de la décision municipale du 27 mars 2015 pour un montant de près de CHF 45'000.- et sont intégrées dans le présent préavis. Elles ont été comptabilisées dans le compte d'attente 9139.061 « Projet changement ERP ».

### **9.2 Dépenses d'investissement**

Le coût des travaux nécessaires au remplacement des outils informatiques communaux s'élève à CHF 1'425'000.- TTC. Il figurera au bilan sur un compte 9149 à ouvrir.

Bien que destiné à une utilisation d'au moins 10 ans, et dans le respect des règles comptables, il sera amorti sur une période de 4 ans au maximum, au travers du compte 202.3329.

### **9.3 Dépenses de fonctionnement et crédit complémentaire au budget 2016**

Un crédit complémentaire, relatif aux coûts d'auxiliaires estimés à CHF 167'000.-, nécessaire à la bonne exécution des tâches administratives dans les services, sera comptabilisé sur le compte 202.3012 ; les charges sociales y relatives figureront dans les comptes respectifs.

Récapitulation des crédits complémentaires au budget 2016 :

Compte	Désignation	Montant
202.3012	Auxiliaires	130'000.00
202.3030	AVS/AC/AF/AI/APG	11'382.80
202.3040	Caisse de pensions	24'711.20
202.3050	Assurance accidents	440.00
202.3050.01	Assurance perte de gain	466.00
	<b>Total</b>	<b>167'000.00</b>

Les dépenses de fonctionnement pour les années 2017 et suivantes, indiquées ci-dessous, figureront dans les préavis budgétaires soumis à l'approbation du Conseil communal. L'augmentation des coûts de licences et de maintenance sera compensée par la diminution progressive, dès 2017 des redevances actuelles qui s'élèvent à près de CHF 100'000.-.

Libellés	Montant (CHF)		
	Budget 2017	Budget 2018	Budget ss
<b>Licences (nouvelles)</b>	200'000	200'000	200'000
<b>Licences G2i</b>	-40'000	-60'000	-100'000
<b>Support de projet</b> <i>nettoyage des bases de données; tests;</i>	100'000	50'000	
<b>Total</b>	<b>260'000</b>	<b>190'000</b>	<b>100'000</b>

## 10 Développement durable

### 10.1 Impact sur le personnel

Certains collaborateurs seront mis à contribution pour des tâches comme le nettoyage des bases de données, les migrations et les tests de validation, sans compter la formation spécifique à certaines applications. Un spectre plus large d'utilisateurs devra également se former sur les nouvelles particularités des outils communaux.

Les formations s'étaleront sur toute la durée du projet ; les « experts » métiers bénéficieront de cours approfondis et participeront ensuite à la diffusion des connaissances de base.

Cette situation explique les besoins en EPT pour assurer la continuité dans la fourniture de prestations assurant la bonne marche de l'administration. Cette charge, difficile à évaluer de manière détaillée, est mentionnée au point 8.

Les cours prévus visent une utilisation optimale des programmes et une indépendance plus grande vis-à-vis des fournisseurs, respectivement des intégrateurs. Ils participeront également à l'accompagnement des collaborateurs face aux changements, tant dans les outils que dans la manière de travailler.

### 10.2 Impact environnemental

La numérisation des documents contribuera dans une large mesure à la diminution de la consommation de papier et rendra inutiles les copies multiples.

### **10.3 Impact économique**

La mise en œuvre des nouveaux programmes, la meilleure coordination qui en résultera et l'échange facilité d'informations entre les services et certains de nos partenaires (ACI, ECA, ASR, etc...) rendront le travail administratif plus efficace. Ces évolutions permettront une meilleure gestion du territoire communal, à l'instar, par exemple, de la Commune d'Ecublens, qui estime avoir récupéré plus de CHF 1,8 millions sur les contrôles des logements vides.

### **10.4 Sécurité**

Comme mentionné en préambule, les nouveaux logiciels permettront une meilleure granularité dans les accès, par les utilisateurs, aux données sensibles que l'on trouve dans une administration communale. Ils assureront également une meilleure traçabilité du traitement de ces données.

## **11 Position de la CMCSI<sup>16</sup>**

Le 8 novembre 2012, la CMCSI prenait connaissance de la volonté de la Municipalité de remplacer le « logiciel salaires », qui n'offrait plus les sécurités requises pour un tel programme. Elle recommanda à la Municipalité de retirer son projet et de revenir avec une approche globale et un ERP communal. Le service des finances et de l'informatique a donc repris son dossier et propose le présent préavis.

Lors de sa séance du 25 août 2015, la CMCSI a pu prendre connaissance du projet de remplacement et de son état d'avancement. Considéré comme ambitieux, le projet a été salué par la commission. La problématique d'un marché public pour plusieurs entités, avec chacune des besoins particuliers, a été discutée. Les recommandations sur la forme de l'appel d'offre, à savoir l'utilisation de lots différents, ont été suivies. La commission relevait également la nécessité du partage des ressources entre les partenaires, afin de démultiplier les forces, ceci pour pallier les tailles relativement petites de chaque entité. Cette remarque a également été suivie et les cahiers des charges ont ainsi pu être élaborés par des groupes réunissant des membres provenant des diverses entités concernées.

En date du 12 janvier 2016, la CMCSI a pu prendre connaissance du projet de préavis. Après avoir parcouru attentivement le document présenté et obtenu toutes les réponses aux questions posées, elle a confirmé son soutien et fait part de quelques remarques. Celles-ci ont été intégrées dans ce document soumis à votre approbation.

## **12 Position de la Municipalité**

Ce projet illustre bien la volonté de la Municipalité d'utiliser toutes les possibilités de collaboration régionale afin d'optimiser les coûts souvent élevés de ce genre d'opération.

Les analyses de processus indispensables lors du développement d'un ERP permettront une révision de l'organisation de certaines tâches et devraient aboutir à l'amélioration et la rationalisation de la gestion des activités communales répétitives, par ailleurs souvent chronophages.

La modernisation des outils communaux répond ainsi à la volonté de la Municipalité de rendre plus performante l'administration communale. Elle s'inscrit dans la recherche de simplification des processus et d'augmentation de la sécurité informatique tant dans le domaine de la protection des données que dans celui de l'information.

---

<sup>16</sup> Commission municipale consultative du système d'information

La tenue de tableaux de bords pourra être automatisée, ceci pour un meilleur suivi de la gestion communale. Le travail de planification et l'implémentation des outils communaux assureront un meilleur développement de la collaboration interservices voire, à terme, la gestion sans papier.

### 13 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 03/2016 de la Municipalité du 22 janvier 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'425'000.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2016 de 167'000.- pour le remplacement des applications communales de gestion informatique,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires au remplacement des applications communales de gestion informatique ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'425'000.- au maximum, à comptabiliser au bilan sur le compte 9149 ;
3. de lui accorder un crédit complémentaire total de CHF 167'000.- au maximum, pour le budget 2016, à comptabiliser sur les comptes correspondants ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'amortir cet investissement sur une période de 4 ans au maximum, au travers du compte 202.3329 ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Ainsi adopté le 22 janvier 2016

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

L. Wehrli

L.S.

O. Rapin

Délégation municipale : M. Pierre Rochat, Conseiller municipal